

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE
MARDI 20 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni, à huis clos, au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Huchet, en session ordinaire du mois d'Octobre sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Aurélie AUGEARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Jocelyne BELOUIN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Emmanuel CHARNACÉ, Yvette CHATELAIS, Franck CHOPIN, Jean-Pierre CLOEST, Coralie DILÉ, Claudia FOLOKA, Catherine FOUGÈRE, Marina GATÉ, Annick HODÉE, Nadia HUMEAU, Tony JOUBERT, Jean-Marie JOURDAN, Christine MATHIEU, Laëtitia MAUDUIT, Sonia MULLER, Jean-Yves NEVEU, David OLIVIER, Pierre Emmanuel PERRIOT, Frédéric PETITEAU, Guillaume PHILIPPEAU, Mireille POILANE.

Élus ayant donné pouvoir : Jean-François CLOAREC a donné pouvoir à Mireille POILANE

Excusés : Stéphane CANIVET

Catherine FOUGERE a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Minute de silence – Hommage à Samuel PATY

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020

AFFAIRES GENERALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITE

- Solde de la subvention à l'association FOL 49 pour l'année 2019
- Durées d'amortissement – mise à jour

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES

- Augmentation du temps de travail du Pôle Scolaire
 - ~~Adjoint technique territorial à La Cornuaille : point annulé~~
 - ~~Adjoint territorial d'animation à La Cornuaille : point annulé~~
 - ATSEM à Villemoisan
 - Adjoint territorial d'animation à Villemoisan
 - Adjoint technique territorial au Louroux-Béconnais
 - Adjoint technique territorial au Louroux-Béconnais
- Augmentation du temps de travail au Restaurant du Pey
- Création d'un CDD – préparation, surveillance cantine et entretien école (Villemoisan et Le Louroux)
- Création d'un CDD – entretien de bâtiments communaux et restauration scolaire (Le Louroux)

AFFAIRES GENERALES – URBANISME

- Présentation des DIA

2^{ème} COMMISSION – BATIMENTS COMMUNAUX

- SIEML - Présentation synthétique du bilan énergétique de la commune de Val d'Erdre-Auxence
- Audit énergétique sur l'ancien restaurant de La Croix Blanche à La Cornuaille

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET ASSOCIATIONS

- Bilan de la saison estivale 2020
- Subvention exceptionnelle pour l'association « Avant-Scène de Candé »
- Adhésion 2020 à la Fondation du Patrimoine

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES

- Désignation de deux représentants pour la Caisse des Ecoles de Val d'Erdre-Auxence

POINTS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

- Correction de la délibération n° 2020-102 relative à la désignation des membres élus au CCAS
- Adhésion 2020 au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire)
- Rectification du libellé de l'avis favorable relatif à l'enquête publique concernant l'extension de la sablière « La Florentaise »
- Fonds de concours de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou « Projets Emblématiques » :
Rénovation de la Mairie du Louroux-Béconnais et Base de loisirs de Villemoisin
- Demande de Guy FERRON relative à l'acquisition d'un chemin communal

VU la délibération du 21 mai 2019 n° 2019-092 portant versement de la subvention 2019 à la FOL49 ;

VU la demande de la FOL49 portant réclamation du solde 2019 ;

Madame Catherine BELLANGER rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération du 21 mai 2019 prévoyait le versement à la FOL49 d'une somme de 289 110,00 € pour l'année 2019 dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

Cette somme correspond à un prévisionnel, susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des activités effectivement réalisées par l'association.

Madame Catherine BELLANGER indique au Conseil Municipal que :

- l'activité extrascolaire a augmenté de 2 748 heures (+ 8% par rapport à 2018)
- l'activité périscolaire a augmenté de 10 868 heures (+ 12% par rapport à 2018)
- l'activité « jeunesse – bar asso » a diminué de 1 181 heures (- 65% par rapport à 2018)

Cette augmentation de l'activité entraîne nécessairement une augmentation des charges et donc du solde réclamé par l'association pour l'année 2019.

		Réalisé 2017	Réalisé 2018	Prévisionnel 2019	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Périscolaire	Heures	88 132	105 386	79 700	90 568	90 567
	Coût - facture FOL49				156 473	
Extrascolaire	Heures	19 742	26 796	34 560	37 308	34 000
	Coût - facture FOL49				151 168	
Jeunesse	Heures	0	1 821	6 039	640	1 987
	Coût - facture FOL49				15 007	
TOTAL	Heures	107 874	134 003	120 299	128 516	126 554
	Coût - facture FOL49	274 279 €	325 769 €	289 110 €	322 649 €	292 795 €

	2017	2018	2019
Factures Familles	155 054 €	166 673 €	172 527 €
Reste à Charge Mairie	119 225 €	159 096 €	150 123 €
Subvention FOL 49	274 279 €	325 769 €	322 650 €
Coût Horaire	2,54 €	2,43 €	2,51 €

Madame Catherine BELLANGER indique qu'il convient au Conseil Municipal de délibérer afin d'accepter le versement du solde de l'année 2019 au profit de l'association FOL49. La facture de solde s'élève à 105 817,28 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De verser à la FOL 49, conformément à la Convention Pluriannuelle d'Objectifs, le solde 2019 de la subvention accordée correspondant à la somme de 105 817,28 €

AFFAIRES GENERALES – BUDGET, FINANCES, FISCALITE : Durées d'amortissement – mise à jour

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, sont tenus d'amortir.

Il précise que l'amortissement est une technique comptable permettant, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- La méthode retenue est la méthode linéaire ;
- Toute dépense d'investissement réalisée pour l'achat de biens, ou de lots, dont le montant est inférieur à 400 € sera amortie sur un seul exercice
- La délibération relative à la durée d'amortissement est transmise au comptable.

Compte-tenu de la création de la commune nouvelle Val d'Erdre-Auxence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter les durées d'amortissement suivantes :

<i>Immobilisations</i>	<i>Durées d'amortissement</i>
<i>Incorporelles</i>	
Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
Frais de recherche et de développement	5 ans
Frais d'insertion non suivis de travaux	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens mobiliers, matériels ou études	5 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de biens immobiliers ou installations	30 ans
Subventions d'équipement versées pour le financement de projets d'infrastructures d'intérêt national	40 ans
Logiciels	2 ans
<i>Corporelles</i>	
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans

Matériel informatique	5 ans
Matériels classiques	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipements de garages et ateliers	10 ans
Equipements des cuisines	10 ans
Equipements sportifs	10 ans
Installations de voirie	20 ans
Plantations	15 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De mettre à jour les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus
- De préciser que :
 - La base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
 - La méthode retenue est la méthode linéaire ;
 - Toute dépense d'investissement réalisée pour l'achat de biens, ou de lots, dont le montant est inférieur à 400 € sera amortie sur un seul exercice
 - La délibération relative à la durée d'amortissement est transmise au comptable.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Augmentation du temps de travail au pôle scolaire – ATSEM à Villemoisan (C.B.)

L'ATSEM Principal de 1^{ère} classe travaillant au sein de l'école maternelle des Tilleuls de la commune déléguée de Villemoisan a actuellement un temps de travail de 25/35^{ème}.

Son temps de travail nécessite d'être adapté à son planning de travail afin que la commune n'ait pas à lui régulariser par des heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'augmenter de 3.5 h par semaine (soit un temps de travail de 28.5/35^{ème}) le poste d'Agent Spécialisé Principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à compter **du 01/11/2020** et dans l'attente de l'avis favorable du Comité Technique,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Augmentation du temps de travail au pôle scolaire – adjoint territorial d’animation à Villemoisan (J.B.)

L’adjoint territorial d’animation (25/35^{ème}) travaillant à l’école publique de la commune déléguée de Villemoisan réalise 1 heure d’ATSEM par jour.

En raison de la variation des effectifs scolaires, Madame Catherine BELLANGER, adjointe aux Affaires Scolaires, propose d’augmenter le temps de travail hebdomadaire de cet agent de 25/35^{ème} à 28.5/35^{ème} afin que son temps d’ATSEM soit augmenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité :

- De passer à 28.5/35^{ème} l’adjoint territorial d’animation affecté à l’école publique de Villemoisan, **à compter du 01/11/2020** et dans l’attente de l’avis favorable du Comité Technique,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Augmentation du temps de travail au pôle scolaire – adjoint technique territorial au Louroux-Béconnais (N.G.)

Un adjoint technique travaillant au Pôle Scolaire de la commune déléguée du Louroux-Béconnais est actuellement à 32/35^{ème}.

Son temps de travail nécessite d’être adapté à son planning de travail afin que la commune n’ait pas chaque année à régulariser des heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité :

- D’augmenter d’une heure par semaine (soit un temps de travail de 33/35^{ème}) le poste d’adjoint technique principal 2^{ème} classe affecté au Pôle Scolaire de la commune déléguée du Louroux-Béconnais, **à compter du 01/11/2020,**
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Augmentation du temps de travail d’un adjoint technique territorial – Commune déléguée du Louroux-Béconnais (S.B.)

Un adjoint technique travaillant au Pôle Scolaire de la commune déléguée du Louroux-Béconnais est actuellement à 32/35^{ème}.

Son temps de travail nécessite d’être adapté à son planning de travail afin que la commune n’ait pas chaque année à régulariser des heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité :

- D’augmenter de 2 heures par semaine (soit un temps de travail de 34/35^{ème}) le poste d’adjoint technique affecté au Pôle Scolaire de la commune déléguée du Louroux-Béconnais, **à compter du 01/11/2020,**
- Dit que les crédits sont inscrits au budget communal de 2020.

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Augmentation du temps de travail au Restaurant du Pey – adjoint technique territorial au Louroux-Béconnais

L'adjoint technique travaillant au restaurant du Domaine du Pey de la commune déléguée du Louroux-Béconnais est actuellement à 31/35^{ème}.

Son temps de travail nécessite d'être adapté à son planning de travail afin que la commune n'ait pas chaque année à régulariser des heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'augmenter de 2 heures par semaine (soit un temps de travail de 33/35^{ème}) le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe affecté au restaurant du Pey, **à compter du 01/11/2020,**

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un C.D.D. - préparation, surveillance cantine et entretien école (Villemoisian et Le Louroux) (C.G.)

En raison d'une suractivité au sein des écoles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de créer, pour la période du 01/11/2020 au 30/12/2020, un poste d'accompagnement - préparation, surveillance cantine- et entretien école à temps non complet (31.22/35^{ème}).
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation (3^{ème} échelon du grade d'adjoint technique - indice brut 353).

AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : Création d'un C.D.D. - entretien de bâtiments communaux et restauration scolaire (Le Louroux) (N.F.)

En raison d'une suractivité au sein des écoles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de créer, pour la période du 01/11/2020 au 30/12/2020, un poste d'entretien de bâtiments communaux et plonge au service restauration à temps non complet (20.05/35^{ème}).
- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints territoriaux d'animation (3^{ème} échelon du grade d'adjoint technique - indice brut 353).

AFFAIRES GENERALES – URBANISME : DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Section	N°	Adresse	Surface	Nature
H	1210	4 impasse de l'Aunay	557 m ²	Bâti
N	1566	21 rue des Marronniers	518 m ²	Bâti
N	2062	5 A rue d'Ingrandes	360 m ²	Non bâti
N	1045	16 rue d'Angers	123 m ²	Bâti
N	2063	5 E rue d'Ingrandes	364 m ²	Non bâti
H	138	L'Aunay	307 m ²	Non bâti
N	1565	19 rue des Marronniers	550 m ²	Bâti
N	429	19 rue de la Pouëze	440 m ²	Bâti

2^{ème} COMMISSION – BATIMENTS COMMUNAUX : SIEMML – Présentation synthétique du bilan énergétique de la commune de Val d’Erdre-Auxence

Monsieur Jean-Yves NEVEU, adjoint aux Bâtiments, présente le bilan synthétique énergétique de la commune de Val d’Erdre-Auxence :

- en 2019 la facture « énergie (électricité, gaz, fioul, carburants) de Val d’Erdre-Auxence s’élève à 221 611 € contre 239 997 € en 2018. Cela est notamment dû à l’effet commune nouvelle et à la renégociation des contrats de gaz
- le bâtiment constitue logiquement le poste le plus énergivore avec une facture d’énergie qui s’élève à 176 375 € en 2019 (80% des dépenses).
- Le bâtiment le plus énergivore sur la commune est le groupe scolaire René Goscinny (42 000 € en 2019) et des pistes d’amélioration sont à l’étude par la commission

Monsieur Jean-Yves NEVEU précise que ce point n’est pas soumis à délibération il s’agit d’une information à destination du Conseil Municipal.

2^{ème} COMMISSION – BATIMENTS COMMUNAUX : SIEMML – Audit énergétique sur l’ancien restaurant « La Croix Blanche » à La Cornuaille

Dans le cadre du projet de transformation de l’ancien restaurant de la Croix Blanche situé dans le bourg de la Cornuaille, une réflexion concernant l’amélioration « thermique » du bâtiment semble nécessaire.

La réalisation d’un audit énergétique permettra, à partir d’une analyse détaillée des données, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d’économie d’énergie. Ce programme sera cohérent avec les enjeux environnementaux et économiques et les spécificités techniques bâtiment.

Un audit énergétique doit permettre à la commune de décider, en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessite son bâtiment pour améliorer sa performance énergétique.

Accompagnement du SIEMML :

- Le SIEMML, dans le cadre de ses missions, peut apporter son concours dans ce type de démarche. Ainsi le syndicat propose de porter et cofinancer ces audits énergétiques. Le SIEMML se charge de retenir un bureau d’études spécialisé
- D’après son règlement financier 2020, ces études seraient financées à 60 % par le SIEMML (après déduction d’éventuelles subventions obtenues par le Siéml auprès d’autres organismes), le coût à la charge de la commune sera compris entre 1 000 et 2000 € TTC / étude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l’unanimité :

- De valider le recours à l’audit énergétique pour le projet de rénovation de l’ancien restaurant La Croix Blanche

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET ASSOCIATIONS : Bilan de la saison estivale 2020

Monsieur Frédéric PETITEAU, adjoint à la commission « Sports, Loisirs, Culture et Associations » présente le bilan de la saison estivale 2020 à tous les membres du Conseil Municipal.

La présentation est annexée au compte-rendu.

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET ASSOCIATIONS : Subvention exceptionnelle pour l'association « Avant-Scène de Candé »

Monsieur Frédéric PETITEAU, adjoint à la commission « Sports, Loisirs, Culture et Associations » présente au Conseil Municipal la demande de subvention complémentaire au profit de l'association « L'Avant-Scène » afin de combler le déficit du théâtre de plein air organisé le 31 juillet 2020 à La Cornuaille.

La demande de subvention auprès de la commune est de 197,67 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De valider la subvention exceptionnelle de 197,67 € pour l'association « L'Avant-Scène » de Candé

4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET ASSOCIATIONS : Adhésion 2020 à la Fondation du Patrimoine

La Fondation du patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé indépendant à but non lucratif dont la mission est de sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité. La Fondation du Patrimoine est notamment financée par des opérations de financement participatif et de mécénat d'entreprise, et bénéficie d'une partie des recettes du loto du patrimoine. Elle est aussi subventionnée par les collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De valider l'adhésion 2020 à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 230 €

5^{ème} COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : Désignation des délégués pour la Caisse des Ecoles de Val d'Erdre-Auxence

Monsieur le Maire explique que la commune de Val d'Erdre-Auxence dispose d'une caisse des écoles.

La caisse des écoles est un établissement public communal. Elle prend en charge les fournitures scolaires du RASED (réseau d'aides spécialisées des élèves en difficulté). Elle centralise les fournitures des communes de Feneu, Cantenay-Epinard, Candé, Bécon-les-Granits, Angrie, Longuenée-en-Anjou et Montreuil-Juigné qui versent en contrepartie une subvention.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Caisse des Ecoles est composée de la manière suivante :

- Le Maire, Président
- L'inspecteur de l'Education Nationale chargé de la circonscription ou son représentant
- Un membre désigné par le Préfet
- Deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal
- Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner comme déléguées à la Caisse des Ecoles :

- Mme Catherine BELLANGER (titulaire)
- Mme Annick HODEE (titulaire)
- Mme Christine MATHIEU (suppléante)

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**1^{ère} COMMISSION – AFFAIRES SOCIALES : CCAS, désignation des membres élus**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer à nouveau sur la désignation des membres élus par le Conseil Municipal. La délibération prise lors du conseil municipal du 17 septembre 2020 n'aurait pas dû faire référence aux membres nommés. En effet, il appartient au Maire de la commune de procéder par arrêté à la nomination de ces membres.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les membres élus sont :

- Madame Mireille POILANE
- Madame Yvette CHATELAIS
- Monsieur Jean-François CLOAREC
- Madame Marina GATE
- Madame Claudia FOLOKA
- Monsieur Jean-Marie JOURDAN
- Monsieur David OLIVIER

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**4^{ème} COMMISSION – SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET ASSOCIATIONS : Adhésion 2020 à la Fondation du Patrimoine**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire (CAUE) pour l'année 2020. En tant que membre de l'association, la commune de Val d'Erdre-Auxence pourra profiter de conseils dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.

Le montant de la cotisation est fixé à 0,10 €/habitant, soit pour Val d'Erdre-Auxence : **495,60 €** (4 956 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Maine-et-Loire pour l'année 2019 et d'accepter de payer la cotisation fixée à 0,10 € par habitant soit 495,60 €

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR**AFFAIRES GENERALES - URBANISME : Rectification du libellé de l'avis favorable relatif à l'enquête publique concernant l'extension de la sablière « La Florentaise »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de rectifier l'avis favorable émis le 22/02/2019 concernant le projet d'extension de la sablière la Florentaise.

L'avis du 22/02/2019 était libellé « remise en état de la sablière des Bédoutières-La Sanglerie ». Il aurait dû être libellé « autorisation de renouvellement du droit d'exploiter et extension de la sablière située aux lieux-dits « Les Bédoutières – La Sanglerie » sur les communes de Val d'Erdre-Auxence (commune déléguée de La Cornuaille) et Vallons-de-l'Erdre (commune déléguée de Freigné).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De prendre acte de l'erreur d'intitulé de l'avis qui a été donné le 22/02/2019
- De confirmer l'avis favorable émis le 22/02/2019 relatif à « l'autorisation de renouvellement du droit d'exploiter et l'extension de la sablière située aux lieux-dits « Les Bédoutières – La Sanglerie » sur les communes de Val d'Erdre-Auxence (commune déléguée de La Cornuaille) et des Vallons-de-l'Erdre (commune déléguée de Freigné).

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES – BUDGET, FINANCES ET FISCALITE : Fonds de concours de la Communauté de Communes des Vallées relatif aux « Projets Emblématiques » de Val d'Erdre-Auxence

Par délibération en date du 28 novembre 2019, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a décidé de verser des fonds de concours aux communes au titre de « projets emblématiques ».

Pour Val d'Erdre-Auxence c'est 67 941 € qui ont été budgétés pour les projets :

- De base de loisirs de Villemoisan
- de rénovation de la Mairie du Louroux-Béconnais

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le fonds de concours et de répartir les 67 941 € entre les deux projets précités de la manière suivante :

- 57 941 € pour le projet de base de loisirs de Villemoisan (le montant du fonds de concours pourra être sollicité à la fin de l'exercice budgétaire 2020)
- 10 000 € pour le projet de rénovation de la Mairie du Louroux-Béconnais (le montant du fonds de concours sera sollicité à la fin de l'exercice budgétaire 2021, décalage dû au retard dans la phase de lancement de l'appel d'offres et dans les travaux)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De valider le versement du fonds de concours dans les conditions indiquées ci-avant,
- Dit que les versements interviendront sur présentation par la commune d'un certificat administratif attestant que le dernier paiement a été effectué avant le 31 décembre 2020 pour la base de loisirs de Villemoisan et avant le 31 décembre 2021 pour le projet de rénovation de la Mairie du Louroux-Béconnais
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à donner toutes suites utiles à cette affaire et à signer tout acte en conséquence,

POINT RAJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES – URBANISME : Demande de Monsieur Guy FERRON relative à l'acquisition d'un chemin communal

Monsieur Guy FERRON fait valoir, par voie d'avocat, la prescription trentenaire pour acquérir un chemin communal. Une demande similaire a déjà fait l'objet d'une enquête publique en 2012. La demande avait été jugée irrecevable dans le rapport du commissaire enquêteur. Le rejet de cette demande avait été validée et actée par une décision du Conseil Municipal (18 juin 2012).

Ce lundi 19 octobre, le chemin en question a fait l'objet d'un bornage. Celui-ci a été réalisé par le géomètre-expert GUIHAIRE en présence de Monsieur Michel BOURCIER, Monsieur Jean-Pierre BRU et des services de Gendarmerie. Le bornage a été détruit dans la foulée.

La commune portera plainte contre X pour dégradation et destruction d'un bornage.

Prochaines réunions du Conseil Municipal :

Le 3^{ème} mardi de chaque mois à 20h00 (lieu à préciser selon évolution des conditions sanitaires)

- Le mardi 17 novembre 2020
- Le mardi 15 décembre 2020
- Le mardi 26 janvier 2021
- Le mardi 16 février 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Nom	Prénom	Signature
AUGEARD	Aurélie	
BELLANGER	Catherine	
BELOUIN	Jocelyne	
BOURCIER	Michel	
BRU	Jean-Pierre	
CANIVET	Stéphane	Excusé
CHARNACE	Emmanuel	
CHATELAIS	Yvette	
CHOPIN	Franck	
CLOAREC	Jean-François	A donné pouvoir à Mireille POILANE
CLOEST	Jean-Pierre	
DILE	Coralie	
FOLOKA	Claudia	
FOUGERE	Catherine	
GATE	Marina	
GAUFFRETEAU	Jérôme	
HODEE	Annick	
HUMEAU	Nadia	

JOUBERT	Tony	
JOURDAN	Jean-Marie	
MATHIEU	Christine	
MAUDUIT	Laëtitia	
MULLER	Sonia	
NEVEU	Jean-Yves	
OLIVIER	David	
PERRIOT	Pierre-Emmanuel	
PETITEAU	Frédéric	
PHILIPPEAU	Guillaume	
POILANE	Mireille	